



Réunion du comité Syndical

du mercredi 02 février 2005

CS - 1.13

**Ouverture de poste
Modification du tableau des effectifs**

RAPPORT
Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice Président

Au cours de l'année 2005, 3 agents du SERTRID doivent bénéficier d'un avancement de grade.

Les propositions ont été présentées au comité de suivi du 24 novembre 2004 qui a émis un avis favorable, et doivent être entérinées par la Commission Administrative Paritaire (CAP) du centre de gestion.

Ainsi :

- ↳ 2 agents techniques qualifiés doivent être nommés agents techniques principaux
- ↳ 1 contrôleur doit être nommé contrôleur principal

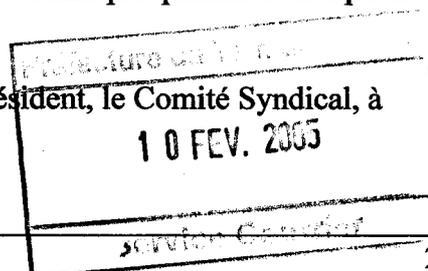
Pour permettre ces promotions, il est nécessaire de prononcer l'ouverture de 2 postes d'agent technique principal, et d'un poste de contrôleur principal.

Il vous est également proposé de prononcer la suppression de 2 postes d'agent technique qualifié et d'un poste de contrôleur, qui ne seront plus pourvus.

Il vous est ainsi demandé :

- ↳ De **PROCEDER** à la création de 2 postes d'agent technique principal et d'1 poste de contrôleur principal
- ↳ De **PROCEDER** à la suppression de 2 postes d'agent technique qualifié et d'1 poste de contrôleur

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Vice Président, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE



- ↳ **PROCEDE** à la création de 2 postes d'agent technique principal et d'1 poste de contrôleur principal
- ↳ **PROCEDE** à la suppression de 2 postes d'agent technique qualifié et d'1 poste de contrôleur

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 10 FEV. 2005, conformément au C.G.C.T.

Dépôt en préfecture le 10 FEV. 2005

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

